

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4,50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 30 AOUT

Les lécheurs de sang

Les faits qu'occasionne l'exécution de l'abbé Bruneau sont des plus regrettables. Cette exécution devait avoir lieu hier matin. Le bourreau était arrivé, la veille, avec les bois de justice. La population Lavalloise et celle des environs « espéraient », tiraient la langue. Tout d'un coup on apprend qu'« il y a relâche » afin de permettre à l'avocat du condamné de tenter auprès de M. le Président de la République une démarche suprême. La foule est désappointée. Les commentaires vont leur train. On redoute une mesure de clémence. On pousse sous les murs de la prison des menaces et des cris.

Certes, nous n'éprouvons pas envers l'abbé Bruneau la moindre pitié. Mais le spectacle qu'offrent en ce moment les rues de Laval est scandaleux. Le meilleur argument qu'on puisse invoquer contre la publicité des exécutions, c'est qu'elles provoquent parmi les spectateurs une émotion malsaine ; et, cette émotion écœurante, on l'entretient depuis plusieurs jours. Ajoutez que le condamné a porté la robe ecclésiastique. Il ne manque pas de gens pour prétendre que la religion est intéressée dans l'affaire. On comprend aisément quelle effervescence règne là-bas, quelles curiosités et quelles passions la font bouillonner.

Or, rien de plus facile que d'éviter ces désordres. Il suffisait d'attendre, avant de déplacer le bourreau, que l'avocat eût fait une démarche qui, d'ailleurs, n'a guère chance de réussir. Il aurait suffi d'un peu d'entente et de cohésion dans les services administratifs.

Si l'on veut réinstaller, dans le pays, le culte de l'autorité sans lequel il n'y a pas de gouvernement possible, il faut prouver la décision dans les idées, et l'esprit de suite dans leur application. Nous ne contestons pas la bonne volonté des gens. Mais, en pareil cas, la bonne volonté n'est rien sans le respect de soi-même et le respect des administrés.

Un « vrai » gouvernement ne dérange pas le bourreau, sans rime ni raison, à propos de bottes, et ne le laisse pas moisir dans une ville avec son couperet. Un vrai gouvernement interdit la publicité des exécutions et ne tolère pas que la tourbe des brutes, des « lécheurs de sang » stationne des jours entiers, des nuits complètes, au pied de l'échafaud, et semble, en hroutant du saucisson, en tarissant des litres, attendre l'instant où il lui sera permis de roger le cadavre et de sucer les veines du condamné.

La Statue de la Lâcheté

Ouvrez le plus réservé des Dictionnaires, le plus impartial, le plus désintéressé de l'esprit de secte ou de parti, le dictionnaire Guérin, par exemple. Au mot Barère, vous lirez ceci :

« Bertrand Barère de Vieuzac, conventionnel, né à Tarbes en 1755, avocat à Toulouse, fut nommé, en 1789, député aux Etats-Généraux. En 1792, il fut envoyé à la Convention par les Hautes-Pyrénées. Président de l'Assemblée qui condamna

Louis XVI (1), membre de Comité du Salut public, il se déclara, le 31 mai, contre les Girondins, pour s'allier à la Montagne devenue la plus forte. Rapporteur du Comité, il se chargea d'embellir par de jolies phrases les atroces conceptions de ses collègues et fut, pour cela, surnommé l'Anacréon de la Guillotine. C'est lui qui fit mettre la terreur à l'ordre du jour et voter la loi des suspects. Il renia Robespierre abandonné dans le péril et, le lendemain du 9 thermidor, proposa une adresse au peuple « contre le monstre que la Convention venait de punir ». Ses trahisons multipliées ne le sauvèrent point : décret d'accusation le 12 vendémiaire, an III, condamné à la déportation, il s'évada de la prison de Saintes et fut, en 1797, élu au conseil des Cinq-Cents qui, le repoussant de son sein, cassa son élection. Caché jusqu'au 16 brumaire, amnistié alors, il fut subventionné par la police pour écrire des brochures en faveur de Bonaparte. Député pendant les Cent-Jours, banni comme régicide en 1816, il se réfugia en Belgique et revint, après 1830, en France où son département l'élu député. Son élection invalidée pour vice de forme, on le nomma conseiller général. Il mourut à Tarbes en 1841.

« Tous les historiens, à quelle qu'opinion qu'ils appartiennent, témoignent, envers lui, du plus profond mépris. »

Le portrait est déjà flatteur ; attendez la dernière touche, le « coup de sion ». Nous l'empruntons au Temps :

« Il a marqué pour la guillotine, dans ses rapports haineux, Barnave, Vergniaud, Gensonné, Condorcet, M^{me} Roland, M^{me} Elisabeth, André Chénier, et Robespierre, son fétiche et son dieu tant que dura le triomphe de Robespierre dont il demanda la tête, le 9 thermidor. »

Or, il paraît que des gens, appartenant au monde républicain le plus huppé, mais qu'on n'ose nommer, qu'on n'ose avouer, ont projeté d'élever une statue à ce répugnant gredin et invité « tous les conseils généraux » à souscrire en faveur de leur idée.

Disons, tout de suite, pour l'honneur des mandataires partiels de la nation, que la majorité des conseils a repoussé dédaigneusement la requête.

Barère !

En vérité, un vent de folie tourne sur la France. Caserio vient de tuer et on propose un monument pour Barère ! ! !

On a donc volontairement oublié — lisez Michelet, Louis Blanc et Lamartine — que, le matin du 9 thermidor, déjà engagé avec Tallien, mais décidé à rompre l'alliance si Robespierre l'emportait, Barère entra à la Convention, portant deux rapports dans sa poche, l'un pour, l'autre contre son « Maître », se réservant de lire l'un ou l'autre d'après les événements.

Une statue à Barère !

Pour ce louche et sinistre scélérat, on couche en joue les budgets départementaux !

Nous espérons bien que notre pays ne subira pas la honte de cette sale apothéose.

Il s'est trouvé des hommes pour glorifier le crime, soit. Mais, jusqu'à ce jour, personne n'avait osé méditer la canonisation civile de la lâcheté.

Barère ! J'avalerais plutôt la statue de Marat. Celui-ci fut le tigre de la Révolution ; Barère n'en est que le scorpion.

Et ce sont des Français qui veulent éterniser, dans le bronze, le souvenir de cette bête à venin ?

Quand je vous disais que nous sommes fous !

(1) Voici en quels termes hypocrites et ampoulés cet être vota la mort de Louis XVI :

« L'arbre de la liberté, a dit un auteur ancien, croît lorsqu'il est arrosé du sang de toute espèce de tyrans. La loi dit la mort et je ne suis que son organe. »

La maladie de M. le comte de Paris

L'affection dont souffre le comte de Paris remonte à plusieurs mois et, malgré les soins dont le prince a été depuis lors entouré, on n'a pu parvenir à enrayer la maladie.

Le 26 mai dernier, un journal donnait des indications précises en ces termes :

« Nous croyons savoir que le comte de Paris souffre en ce moment d'une indisposition assez grave pour inspirer de l'inquiétude à sa famille et aux quelques amis qui sont au courant de la situation.

« Le prétendant est atteint d'une maladie de vessie qui lui cause des douleurs fort vives, supportées d'ailleurs avec beaucoup de courage, qui vont l'obliger à garder le lit, et ont altéré assez profondément son état général.

« C'est cet état de choses qui a motivé le récent voyage en Angleterre de M. le duc d'Aumale et qui y retient M. le duc de Chartres.

« Ces deux princes s'unissent au fils aîné du malade, M. le duc d'Orléans, pour lui prodiguer des soins affectueux et des consolations. »

Avant-hier, on recevait les nouvelles suivantes :

« Aucun doute ne saurait plus subsister sur la gravité de la maladie du comte de Paris. Les nouvelles données par l'entourage même du prince, à Stowe house, ne sont guère rassurantes.

Le côté le plus dangereux de cette maladie pour le moment, c'est que le malade éprouve la plus grande difficulté à prendre des aliments.

Cette difficulté a pour résultat une faiblesse excessive. C'est ce que constate le bulletin médical d'aujourd'hui.

Il n'y a en ce moment, à Stowe house, auprès du comte de Paris, que ses enfants. Le comte a reçu, comme à l'ordinaire, dans le courant du mois de juin, la visite de son frère et de deux de ses oncles, qui ont séjourné à Stowe house un jour ou deux.

Le duc de Chartres, qui se trouvait à Paris, est attendu au premier moment. »

INFORMATIONS

L'affaire Bruneau

L'Agence Havas communiquait hier aux journaux la dépêche suivante, datée de Paris, 29 août, 2 heures soir :

« M. Casimir-Perier a reçu à 8 heures, ce matin, M^e Dominique, l'avocat de Bruneau. L'entretien a duré près d'une demi-heure. M^e Dominique, interrogé à la sortie, a dit qu'il avait insisté auprès du Président sur ce fait que Bruneau avait agi sans préméditation. M^e Dominique a ajouté qu'il ignore ce qui va en advenir. Le Président n'a rien promis. L'avocat repart immédiatement pour Laval. »

D'autre part, on trouvait, hier, dans l'Événement, cette nouvelle fantaisiste accueillie par une incrédulité générale :

« Au moment de mettre sous presse, nous tenons de source officieuse la commutation de peine de l'abbé Bruneau (sous toutes réserves). »

Une dépêche d'hier soir est ainsi conçue :

« Tous les bruits qui ont couru hier au

sujet de la commutation de la peine sont absolument dénués de fondement. »

On pense généralement, et cela semble ressortir de l'attitude de M^e Dominique, que M. Casimir-Perier ne changera rien à sa résolution première et que l'exécution aura lieu.

Hier soir, à 6 h. 40, on télégraphiait de Laval :

« Contrairement à l'attente générale, M^e Dominique n'est pas arrivé par le train de 3 heures 20, où l'attendaient sur le quai plusieurs journalistes désireux de l'interviewer.

« L'ordre d'exécuter Bruneau demain matin est parvenu au parquet à cinq heures du soir.

« La nouvelle, rapidement répandue, a produit en ville un véritable soulagement.

« La décision présidentielle est, en effet, très bien accueillie.

« Immédiatement après la réception de l'ordre d'exécution, le procureur de la République en a fait informer l'exécuteur des hautes œuvres, ainsi que la gendarmerie, la troupe et la police.

« L'aumônier, M. l'abbé Foubert, a paru extrêmement ému en apprenant le rejet de la grâce du condamné. C'est à lui que Bruneau, qui a beaucoup écrit ces temps derniers, a fait ses suprêmes recommandations, il lui a donné copie de tous ses manuscrits.

« La famille a demandé que le corps lui fût remis, il ne sera donc pas fait d'expériences médicales. »

Les souscriptions militaires aux monuments Carnot

Le général Mercier a adressé la circulaire suivante aux commandants de corps d'armée et au commandant de la brigade d'occupation de la Tunisie, au sujet des souscriptions en vue des monuments à élever au Président Carnot :

« Mon cher général, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'autorise, sous la réserve d'usage que les souscriptions seront individuelles et facultatives, les militaires de tous grades et de toutes armes à prendre part aux souscriptions qui sont ou qui seront ouvertes dans le but d'élever des monuments au Président Carnot.

« Toute facilité devra donc être donnée aux souscripteurs de l'armée pour effectuer individuellement le versement de leur offrande entre les mains des personnes chargées par les comités d'en recueillir le montant.

« Je vous prie d'adresser des instructions dans ce sens aux autorités militaires sous vos ordres.

» A. MERCIER. »

Le boucan de Valence

MM. Guesde, Jaurès, Carnaud et Chauvin, députés, devaient faire avant-hier soir une conférence au théâtre où 800 citoyens étaient réunis. M. Carnaud seul a répondu l'appel du comité socialiste.

Lorsqu'il a voulu donner lecture des dépêches d'excuses de ses collègues, un violent tumulte a éclaté ; des sifflets, des huées et des cris ont empêché l'orateur et le président de la réunion de se faire entendre.

On a chanté sur l'air desampions : « Nos cinq sous ! »

Des altercations se sont produites.

Empoisonnement d'une notable socialiste

La conférencière socialiste Agnès Wabnitz

s'est empoisonnée avec de l'acide prussique au cimetière de Friedrichsain, près Berlin, sur la tombe d'un combattant de 1848 nommé Wilder. Elle avait déclaré précédemment qu'elle ne ferait pas la prison à laquelle elle avait été récemment condamnée. Elle a été trouvée râlante par une patrouille de police, et elle est morte presque aussitôt.

Suicide d'un soldat

Dimanche, Albert Lebas, caporal au 446^e, caserné au fort de Villey-le-Sec, ayant encouru une légère punition qui compromettait sa prochaine nomination au grade de sergent, résolut de se donner la mort.

Il se rendit le soir, vers dix heures, dans la boulangerie du fort; là, il s'assit sur une chaise, et, plaçant son fusil Lebel contre sa poitrine, il en fit partir la détente au moyen d'un morceau de bois qu'il appuya sur la gachette du fusil. La mort fut instantanée, et, le lendemain matin, le cadavre fut retrouvé par un boulanger se rendant au travail.

Assassinat d'un missionnaire français

Un missionnaire français aurait été tué à Hong-Tyong par des soldats chinois.

Le cas de M. Pierre Vaux. — Réponse de la Bergère aux Bergers

Voici la réplique du député Pierre Vaux à l'anathème dont les socialistes Dijonnais l'ont frappé :

« A la Fédération de l'Est du Parti ouvrier.

» Citoyens,

» Je n'assisterai pas plus au congrès Allemaniste de Dijon qu'au congrès Guesdiste de l'Aube.

» Je n'ai jamais été et ne serai jamais socialiste révolutionnaire, car je répugne à toute violence et j'estime qu'il est absurde de vouloir faire le bonheur d'un peuple malgré lui, surtout quand ce peuple a en mains le bulletin de vote.

» Vous savez aussi bien que moi qu'il n'a jamais été question de socialisme révolutionnaire dans mon élection, car vous aviez fait sauver tous nos paysans.

» Je ne suis ni Broussiste, ni Guédiste, ni Blanquiste, ni Possibiliste. Je suis simplement socialiste, et mon nom appartient à la démocratie tout entière; et je vous rappelle le passage de mon discours électoral :

« Est socialiste celui qui veut l'amélioration du sort du peuple, qui veut que par de sages mesures on arrache les classes pauvres à la misère, au vice, à l'abjection; qu'on les élève par le bien-être; qu'on les moralise par l'instruction. »

» Je m'en tiendrai donc à cette déclaration contre laquelle aucun de vous n'a protesté, bien au contraire.

» Salut et fraternité.

» P.-A. VAUX, représentant du peuple. »

Avis aux amateurs de cailloux

Le plus gros diamant du monde, l'Excelsior, a été découvert, le 30 juin, dans les mines de Jagersfontein — colonie du Cap — par l'inspecteur Edward Jorgansen.

C'est une pierre de la plus belle eau, évaluée à vingt-cinq millions de francs; elle a été apportée au Cap sous bonne escorte et embarquée sur un navire de guerre pour Londres, où elle sera déposée à la Banque d'Angleterre.

Ce diamant ne pèse pas moins de 971 carats 3/4.

Le mariage d'une étoile

On fait courir, à New York, le bruit du mariage éventuel de Miss Sibyl Sanderson, la célèbre cantatrice, avec un riche Cubain, M. Antonio Terry, qui plaide actuellement en divorce et qui épouserait l'étoile une fois son premier mariage officiellement rompu.

Les Bavarois « en patrouille ». — Manifestations contre le régent

La population de Murnau (Bavière) et des villages avoisinants s'est livrée, à l'occasion de l'inauguration du buste de Louis II, à de regrettables excès. A Garmisch, la statue du prince régent a été renversée et sa tête abattue; à Partenkirchen, le buste du prince régent a été jeté à la rivière.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 30 Août

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 23°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 20°
Midi,	765 m/m	au-dessus 21°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 17°

La rentrée de Saumur

La rentrée officielle des élèves de l'Ecole de cavalerie n'aura bien lieu qu'au 1^{er} avril prochain.

Les ordres étaient transmis depuis quelques jours à l'Ecole, portés à la décision et affichés.

Les lieutenants et les sous-lieutenants rentreront comme d'habitude au mois d'octobre.

Il paraît que, d'après de nouvelles dispositions prises au ministère de la guerre, quelques modifications auraient été apportées à l'instruction et au classement des sous-officiers élèves; que ceux-ci seraient dorénavant promus sous-lieutenants à leur sortie de Saumur, comme le sont les élèves de Saint-Cyr et de Saint-Maixent à leur sortie de ces Ecoles.

Ce changement, s'il a lieu comme on le dit, sera bien accueilli de nos sous-officiers de ca-

valerie qui, jusque-là, étaient, sauf les vingt premiers numéros, obligés d'attendre les vacances successives dans leur régiment.

De cette façon, ainsi que nous le disions dans un de nos derniers numéros, les chevaux de l'Ecole ne resteront plus inactifs pendant le mois de septembre.

Officiers d'artillerie

Par décision ministérielle du 23 août 1894 : M. Charbonnier, lieutenant en 1^{er}, officier d'instruction à l'Ecole d'application de cavalerie, a été classé au 5^e régiment, 12^e batterie, pour y faire le service.

M. Martin d'Escrienne, lieutenant en 1^{er}, officier d'instruction à l'Ecole d'application de cavalerie, a été classé au 31^e régiment, 8^e batterie, pour y faire le service à compter du 1^{er} octobre prochain.

Prix Montyon

M^{me} veuve Cavelier, professeur au collège communal de garçons, à Saumur, vient d'obtenir un prix Montyon d'une valeur de 300 fr.

M^{me} veuve Cavelier, âgée de 84 ans, est dans sa 68^e année de professorat.

Mention honorable

Une mention honorable vient d'être décernée à M. Grimaud, sous-chef de dépôt en retraite, à Angers. Le 3 avril 1890, il s'est élancé sur une locomotive en marche, que le mécanicien était impuissant à diriger, a réussi à fermer le régulateur et ainsi pu éviter de graves accidents.

Jovialité libre-penseuse

Nous soumettons à nos lecteurs le fait suivant dont l'authenticité nous est garantie :

Le jour de l'enterrement de M. Peton père à Tigné, plusieurs frères et amis de Saumur, et non des moins huppés, se réunirent, après la cérémonie, dans un hôtel d'une commune voisine, où ils attestèrent leur présence par des vociférations et des éclats de rire bruyants qui contrastaient étrangement avec le motif de leur voyage.

Cette façon toute libre-penseuse de s'associer au deuil d'un frère ne se borna point à la tapageuse manifestation. Les citoyens en question s'oublirent au point d'ouvrir le placard de la salle à manger de l'hôtel et de fouiller le linge et les papiers.

Ayant découvert deux circulaires de M. de Grandmaison avec photographies, ils les maculèrent de réflexions qui sentent les fruits de... la meilleure éducation.

Dans quelle intention laissèrent-ils, en partant, sur la table, les circulaires ainsi annotées? Nous le dirons prochainement.

Pour nous enlever tout doute sur la véracité de l'aventure, le narrateur nous a mis sous les yeux, quelques jours après l'entrevue, les

pièces à conviction, et force nous a été de reconnaître la calligraphie et le coup de crayon de l'un des héros de l'équipée.

Nous n'avons pas besoin de nommer l'illustrateur. Tout le monde peut le deviner à l'exquise distinction de ses manières, à l'aménité et à l'élégance de sa conversation, à la finesse de son esprit et à la correction de son orthographe.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Concours du dimanche 26 août 1894
A ALLONNES

LISTE DES LAURÉATS

(Suite et fin)

Horticulture, Culture maraîchère, Viticulture, Arboriculture, Apiculture, Plantes textiles, etc.

M. Poisson, propriétaire à Bel-Abri, commune de Saint-Martin : médaille d'argent et 10 fr. pour sa collection de bégonias, colleus, etc.

M. Chasles, jardinier à Varennes : diplôme de médaille d'argent et 15 fr., pour sa culture maraîchère.

M. Guittier, horticulteur à Bourgueil : médaille de bronze, pour sa collection de vignes greffées et légumes.

M. Gasnault-Mauriceau, à Souzay : rappel de médaille d'or, pour ses plants de vignes greffées.

M. Michel Nivelleau, à Martigné Briand : médaille d'argent, offerte par la Société d'encouragement à l'agriculture, pour sa viticulture.

M. Louis Thibault, jardinier à Saint-Hilaire-Saint-Florent : diplôme de médaille d'argent et 10 fr., pour sa culture maraîchère.

M. Goblet, instituteur à Saint-Lambert-des-Levées : médaille de bronze, pour sa collection de fruits.

M. Gasnier-Esnault, aux Rosiers : rappel de médaille d'or, pour sa collection de graines.

M. Marcheau-Hivert, à Allonnes : diplôme de médaille d'argent, pour ses arbres.

M. René Bouché, à Brain-sur-Allonnes, prime de 5 fr. pour ses ruches et abeilles.

M. Louis Tulasne, à Allonnes, prime de 5 fr.

M. Eugène Failloux fils, à Montreuil-Bellay, diplôme de médaille de bronze et prime de 5 fr. pour sa viticulture.

M. Juteau, à Russé, commune d'Allonnes : diplôme de médaille d'argent pour son chanvre.

M. Désiré Robineau, à Distré : diplôme de médaille de bronze pour sa collection de pompiers.

M. Moreau, instituteur à Villebernier : diplôme de médaille d'argent pour sa collection de céréales.

UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRE

Seconde partie

III

Autour de la table somptueusement servie sur laquelle étincelaient l'argenterie et les cristaux et que décorait au centre un surtout de fleurs délicates, une demi-douzaine d'hommes devisaient et discutaient, pour la plupart grisonnants ou chauves; ils vidaient prestement les fins verres de Bohême alignés devant eux, gravés au chiffre du maître de la maison et à chaque instant remplis des vins les plus exquis. L'atmosphère était chaude, les mets savamment élaborés, la causerie animée; et cependant sur le front de ces convives il y avait comme un signe mystérieux, marque diabolique qui leur enlevait cette majesté naturelle à l'âge mûr.

Il sonnait dans ces voix mordantes quelque chose de pénible à entendre, dans cette gaité un écho railleur, métallique; ils avaient à la lèvre un rictus sceptique qui faisait mal à voir.

De quoi s'entretenaient ces hommes? Mon Dieu, de sophismes impies, paradoxes bizarres, erronés, se croisant par dessus cette table brillante, tous ces discours piqués ça et là d'une raillerie, d'un mot couvert, très cru sous sa périphrase, coupés de rires cyniques, ou relevés d'anecdotes bouffonnes.

Et au milieu de ce groupe de voltairiens à faces démoniaques, assise entre un vieillard aux cheveux blancs, au regard inquiet et cauteleux, et un député à la crinière fauve, aux yeux jaloux et durs, une jeune fille demeurait paisible et sereine.

Jolie et gracieuse, elle semblait un ange fourvoyé au milieu d'une horde satanique. Et cependant Mademoiselle Gilberte Mauduit pouvait avoir la beauté d'un ange, elle n'en avait point l'âme; ses traits étaient loin d'en porter l'expression sésaphique. Elle écoutait de toute la puissance de ses jolies oreilles rosées les dissertations des invités de son oncle; elle riait en montrant toutes ses dents (de fort jolies dents, ma foi!) aux historiettes de goût médiocre qu'ils lui servaient; elle les trouvait plaisantes, mais au fond elle n'y comprenait absolument rien.

Un observateur plus profond que ceux qui

l'entouraient eût pu remarquer, cependant, que la fusée joyeuse s'éteignait sur ses lèvres aussi vite qu'elle y montait, et que ses yeux foncés, tantôt doux comme du velours ou étincelants comme le diamant, prenaient soudain une expression rêveuse, presque sombre.

Il avait aussi, par instants, une lueur méprisante à l'adresse des hôtes bizarres que recevait son oncle.

Mais qu'importait à ceux-ci l'opinion d'une enfant de vingt ans? eux, qui ne savaient même pas s'arrêter quand une parole âpre et mauvaise l'étonnait, ni voiler discrètement le récit scandaleux qui lui faisait ouvrir tout grands ses yeux limpides.

— Il faut que la jeunesse s'instruise, répétait l'amphytrion avec son sourire infernal; nous vivons dans un siècle où l'on ne se nourrit plus d'idéal, de mysticisme; on vit terre à terre, la matière a remporté enfin la victoire sur les sots préjugés, il faut que jeunesse s'instruise.

Par exemple si quelqu'un s'avisait de lancer une bouffonnerie rabelaisienne, une plaisanterie triviale, Mademoiselle Mauduit avait une manière de froncer le sourcil qui coupait net la parole au narrateur inconvenant.

Le dessert achevé, on passa au salon où Gilberte servit le café avec sa grâce tranquille de tous les jours. Puis, quand chacun eut vidé sa tasse de Sèvres et essuyé sa moustache, les messieurs allèrent au fumoir quand Mademoiselle Mauduit les y eut invités.

Alors elle demeura seule dans ce grand salon or et cerise dont les glaces lui renvoyaient sa charmante image. Elle eut un soupir de soulagement : « Ils sont bien amusants, murmura-t-elle, mais je les méprise tous ! »

Elle s'agenouilla devant le foyer, sur un coussin de velours, et rêva un instant, ses prunelles noires fixées sur la flamme ardente. Puis elle se releva, alla à l'une des vastes fenêtres bien closes sous les rideaux de soie qu'elle écarta brusquement et colla son front à la vitre froide.

Au dehors le ciel était bleu et clair, piqué d'étoiles luisantes; il gelait dur, sans vent, sans bise. C'était un temps magnifique, on pèterait ferme le lendemain au bois.

(A suivre.)

M. Bouvet, de Russé, commune d'Allonnes : diplôme de mention honorable et prime de 5 fr. pour son beurre.

M. Gasnier-Esnault, aux Rosiers : médaille d'argent pour l'ensemble de son exposition.

EXPOSITION SCOLAIRE

1^o Travaux des maîtres

1^o M. Davis, instituteur à Chacé, une médaille d'or.

2^o M. Fardeau, instituteur à Varennes-sur-Loire, une médaille d'argent et un volume.

3^o M. Moreau, instituteur à Villebernier, une médaille de bronze.

4^o M. Teyssier, instituteur à Allonnes, un ouvrage.

5^o M. Goblet, instituteur à Saint-Lambert-des-Levés, un ouvrage.

6^o M. Tijou, instituteur à Antoigné, un ouvrage.

2^o Travaux des élèves

1^o M. Tijou, instituteur à Antoigné, une médaille d'argent et un volume.

2^o M. Davis, instituteur à Chacé, une médaille de bronze.

3^o Teyssier, instituteur à Allonnes, un ouvrage.

4^o M. Moreau, instituteur à Villebernier, un ouvrage.

3^o Collections scolaires

1^o M. Davis, instituteur à Chacé, une médaille de bronze offerte par le gouvernement de la République.

2^o M. Moreau, instituteur à Villebernier, une médaille de bronze.

3^o M. Fardeau, instituteur à Varennes-sur-Loire, un ouvrage.

Ecoles communales de jeunes filles

Prix unique, une médaille d'argent : école communale de jeunes filles d'Allonnes.

Le jury scolaire décide en outre que le travail de M. Davis, instituteur à Chacé (1^{re} section, travaux des maîtres), sera publié dans le « Bulletin mensuel du Comice ».

Travaux utiles à l'agriculture. — Traité d'ornithologie

Médaille d'argent : M. Doublet-Perreau, naturaliste à Saumur.

VINS

1^{re} CATÉGORIE. — Vins blancs, cépages français

1^{er} Prix, diplôme et médaille d'argent : M. Hubeault, à Brézé.

2^o Prix, diplôme et médaille de bronze : M. Foulard, au Puy-Notre-Dame.

3^o Prix, mention honorable : M. Achille Girard, à Brézé.

2^e CATÉGORIE. — Vins rouges, cépages français

1^{er} Prix, diplôme et médaille d'argent : M. Gasnault-Mauriceau, à Souzay.

2^o Prix, diplôme et médaille de bronze : M. Benjamin Milon, à Chacé.

3^o Prix, mention honorable : M. Foulard, au Puy-Notre-Dame.

Vins blancs greffés sur Américains

Pas de 1^{er} prix.

2^o Prix, diplôme et médaille de bronze : M. Gasnault-Mauriceau, à Souzay.

3^o Prix, mention honorable : M. Gondoin-Pinson, à Montsoreau.

INSTRUMENTS AGRICOLES

MM. Brouhot et C^{ie}, à Vierzon, représentés par M. Hubert, à Saumur : diplôme d'honneur.

M. Pucelle, à Saumur : rappel de 1^{er} prix, pour ses appareils à distiller.

M. Menet, à Allonnes : rappel de 1^{er} prix, pour son exposition de charrues.

M. Crochard, à Bourgueil : rappel de médaille d'argent, pour son exposition de voitures.

M. Clément, à Saumur : rappel de médaille d'argent, pour ses articles de pêche.

M. Hubert fils, à Saumur : médaille d'argent, offerte par la Société Industrielle d'Angers.

M. Meffray-Boizard, à Allonnes : médaille d'argent.

M. Courrier, à Allonnes : médaille de bronze.

M. Queyon, au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés : médaille de bronze, pour sa tonnellerie.

MM. Maubouché, propriétaire à Allonnes ; Breton, propriétaire à Villebernier ; Dezaunay, propriétaire à La Breille : mentions honorables.

CONCOURS DE LABOURAGE

1^{re} CATÉGORIE. — Force de quatre bêtes de trait et au-dessus

1^{er} prix : M. Robineau, à Allonnes, diplôme de médaille d'argent et prime de 50 francs.

2^o prix *ex aequo* : M. Bouvet, prime de 20 francs. — M. Page, diplôme de médaille de bronze et 15 francs.

2^e CATÉGORIE. — Force de deux à quatre bêtes de trait

M. Prieur, rappel de 1^{er} prix, médaille de vermeil, offerte par M. le Ministre de l'Agriculture.

1^{er} Prix : M. Bonreau, à Brain, diplôme de médaille d'argent et prime de 40 francs.

2^o Prix : M. Tranchant Joseph, à Villebernier, diplôme de médaille de bronze et prime de 25 francs.

3^e CATÉGORIE. — Charrues vigneronnes

M. Delépine, de Montreuil, diplôme de médaille d'argent et prime de 10 fr.

M. Bourreau, de Brain, prime de 15 fr.

M. Ruesche, diplôme de médaille de bronze et prime de 10 fr.

M. Chasles, à Yarrains, prime de 10 fr.

4^e CATÉGORIE

Diplôme de médaille d'or pour les lauréats des premiers prix des concours précédents. — Néant.

Observation. — Pour cause de fausse déclaration, M. Louis Maurice, de Villebernier, n'a pu avoir de prix quoique l'ayant mérité.

Les champignons

Nous avons donné hier des détails sur l'empoisonnement par les champignons qui a causé la mort de cinq personnes à Mazé.

Ce déplorable accident mérite d'autant plus d'être signalé que le champignon incriminé ressemble un peu à celui qu'on nomme en Anjou *Mousseron d'Automne*, dont la saison commence, et qui est à bon droit généralement recherché.

Nous ne croyons pas inutile d'en rappeler la description sommaire en termes compréhensibles pour tous : Croît sur les pelouses rases, bernes des routes et contre-allées, de petite taille, couleur bois clair ; son pied, assez grêle, résiste à une forte torsion sans se briser ; les lamelles, sous le chapeau, sont très inégales, assez espacées et par suite pas très nombreuses et ne touchent jamais la tige dont elles restent séparées par un sillon bien marqué, se dessèche facilement en se fendant un peu de couleur, sans noircir, exhale alors une odeur agréable.

Malgré ces caractères, des observateurs inattentifs pourraient encore se tromper. Le précepte doit donc être : Dans le doute, abstenez-vous ! ou mieux, montrez votre récolte à un expert instruit. La plupart des pharmaciens, médecins ou professeurs de sciences, actuellement nombreux en villégiature, se prêteront avec empressement à ce service.

Suicide à Restigné

On écrit de Bourgueil que mardi, 28 courant, le nommé Dufresne (Alexis-Alfred), âgé de 16 ans, domicilié chez ses parents, au lieu dit Leschamps, commune de Restigné, a été trouvé pendu dans son grenier.

Ce jeune homme avait déjà tenté de se suicider deux fois. Il était atteint de la monomanie du suicide.

Tramways à vapeur des Deux-Sèvres

Les nouvelles études nécessitées par la décision de M. le ministre des travaux publics, qui a restreint provisoirement l'étendue du réseau, votées primitivement par le Conseil général, sont terminées pour la ligne de Melle à Parthenay par Saint-Maixent et Menigoute, et pour celle de Bressuire à Montreuil-Bellay par Argenton-Château.

La statue de Joachim du Bellay

L'inauguration de la statue de Joachim du Bellay, érigée à Ancenis par la *Revue des Provinces de l'Ouest*, sur l'initiative de M. Léon Sèche, à qui la Bretagne doit déjà les monuments de Victor Massé et de Le Sage, aura lieu dimanche prochain 2 septembre, sous la présidence de M. José-Maria de Hérédia, qui représentera officiellement l'Académie française.

M. Ferdinand Brunetière, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, cédant aux instances du Comité, a promis de se joindre à son confrère de l'Académie et de prononcer l'éloge du poète de la pléiade.

De son côté, le gouvernement sera représenté par un inspecteur des Beaux-Arts à cette cérémonie, qui s'annonce comme devant être des plus brillantes.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 27 août. — Marie Lambert, rue du Temple, 40.

MARIAGES

Le 29 août. — Jules-Henri-Sylvain Rolland, maréchal-ferrant, à Longué, a épousé Marie-Gabrielle Rouge, lingère, à Saumur.

LES GRANDES MANŒUVRES

Le quartier général des attachés militaires étrangers

C'est à Chartres que sera établi le quartier général des attachés militaires étrangers délégués aux grandes manœuvres. Leur séjour durera du 15 au 19 septembre.

On compte sur dix-neuf généraux ou officiers supérieurs, dont seize logeront dans les hôtels. Les autres et cinq officiers de notre état-major seront reçus à l'évêché, à la préfecture, chez MM. de Marcy et Béthouart.

Tous ces officiers partiront chaque matin de Chartres, par train spécial, pour le centre des manœuvres et rentreront pour dîner à la salle Sainte-Foy, où, par une délicate attention de nos autorités militaires, la musique du 31^e d'artillerie se fera entendre tous les soirs.

Exécution de Bruneau

Laval, jeudi matin.

A 4 heures, on éveille Bruneau ; il est impassible. On lui demande des aveux ou des révélations. Il répond « qu'il n'a rien à dire ». Il se confesse, entend la messe et communie. Bruneau, rouge et nerveux, montre un vrai courage.

Dans une lettre remise au procureur général, il reconnaît qu'il a péché contre la chasteté, nie les crimes imputés et pardonne à tous ceux qui l'ont accusé.

Pendant la toilette, il boit un verre de cognac et de rhum et, le ligotage terminé, le cortège sort.

Bruneau s'arrête à deux mètres de l'échafaud, embrasse plusieurs fois le crucifix, adresse à voix basse quelques paroles à l'aumônier et se livre aux aides.

A 4 heures 55, le couteau tombe ; il a expié.

La foule hurle, siffle et applaudit.

BULLETIN FINANCIER

29 août 1894.

Toutes les nouvelles que l'on colportait hier sont ou démenties ou non confirmées et les dispositions générales du marché sont meilleures. Du reste, les mouvements qui ont lieu en ce moment sont uniquement dus à l'approche de la liquidation. On débute en hausse sensible sur hier, puis on fléchit pour reprendre ensuite en clôture.

Le 3 0/0 cote 103.70, 103.55 et 103.65.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont en bonnes tendances. Le Crédit Foncier finit à 900. Le Crédit Lyonnais est ferme à 745.

Le Comptoir National d'Escompte est toujours très ferme à 516.25.

La hausse se consolide sur la Banque des Pays-Autrichiens.

Les chemins de fer orientaux sont à 545. Nos grands chemins sont calmes avec bonnes tendances.

Reprise de l'Italien à 82.30. Meilleure tenue également de l'Extérieure à 67 13/32.

Le Turc revient à 25.35.

En Banque, La Langlaagte s'avance à 115 fr.

La Mossamédès a de bonnes demandes à 31.87 1/2.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

FAITS DIVERS

LES RHUMS ARTIFICIELS

Quand le phylloxera eut dévasté nos vignes, la consommation du vin ne diminua pas sensiblement ; celle du bois de campêche et autres ingrédients tinctoriaux augmenta simplement dans les proportions nécessaires.

Aujourd'hui, les vieilles colonies sont ruinées ; les nègres ne travaillent pas ; les blancs en seraient incapables, vu la température torride, et on a été obligé de faire venir à la Martinique même des coolies du fond de l'Inde.

Néanmoins, le marché français est inondé de rhums, tous plus ou moins authentiques et plus ou moins maquillés.

Indiquons, d'après le *XIX^e Siècle*, l'origine de ces rhums de contrebande.

Quand on se contente de laisser couler le jus de la canne à sucre, on obtient du sucre cristallisé. Si, au contraire, on provoque la fermentation de ce même jus, on le convertit en alcool dont la distillation produit le vrai rhum qui est aujourd'hui introuvable dans le commerce.

Lorsque la canne a rendu ce premier jus, on mouille le résidu ou mélasse d'où l'on tire un nouvel alcool qui constitue le tafia.

Ce second jus, bien entendu, n'a point l'arôme du premier, et pour le rendre plus agréable, les planteurs de la Martinique imaginent, il y a une soixantaine d'années, d'y faire infuser de la viande crue. D'après la légende, les matelots, qui ne respectaient guère les tonneaux de tafia, dans lesquels on transportait alors les cadavres, trouvaient cet alcool funèbre très délicat. On songea dès lors, tout naturellement, à remplacer l'homme par du bœuf.

Dans la suite, le prix du bœuf ayant augmenté, l'industrie nous offrit, sous le nom de rhum, du tafia dans lequel avaient infusé des rognures de cuir. On n'en boit plus d'autre aujourd'hui.

Ce petit tripotage vient d'être mis en lumière par un procès qui vient d'intervenir entre M. Péreire, président de la Compagnie Transatlantique, et l'usine du Val-Roger, à Villiers-sur-Marne.

M. Péreire avait traité avec l'usine pour l'épuration de 600,000 litres de tafia qu'il récolte par an à Saint-Domingue à raison de 0 fr. 29 par litre. M. Péreire vend 3 fr. 20 en entrepôt ce rhum.

En déduisant les 0 fr. 29 de frais de fabrication, il reste donc, en chiffres ronds, 2 fr. 90 pour un liquide qui était invendable à 0 fr. 45, cours normal du tafia.

Et voilà ce qu'à grand renfort d'affiches bariolées, on nous vend comme premier jus de la canne à sucre !

Un financier véreux se débat contre les exigences pécuniaires du rédacteur d'une feuille de chou.

— Enfin ! M^{onsieur} — s'écrie-t-il — c'est du chantage !

— Non, M^{onsieur}, c'est du... *Comme Herz*.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

FONDS		VALEURS DIVERSES		Russe 4 0/0 1893		Bons de lot de 100 fr.	
3 0/0	103 50	Est. 943	Gaz pour l'étranger	101	102 05	VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0 amortissable	101 55	— Obl. 3 0/0 nouv.	1165	— 4 0/0 Consolid. 1 ^{re} et 2 ^e série	88 20	OBLIGATIONS	
3 1/2 1894	108 40	Lyon-Méditerranée	1010	— 3 0/0 or 1891	451	Chemins Brésiliens 4 1/2	
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		— Obl. 3 0/0	1080	Crédit foncier égyptien		371	
Banque de France	3950	Midi	474	VILLE DE PARIS		Eaux Compagnie générale 3 0/0	
Comptoir national d'Escompte	516	— Obl. 3 0/0 nouv.	1795	Oblig. 1855-60 3 0/0		482	
Crédit Foncier	900	Nord	489 75	— 1865 4 0/0		514	
Crédit Industriel	537	— Obl. 3 0/0 nouv.	1470	— 1871 3 0/0		483	
Crédit Lyonnais	715	Orléans	473	— 1886 3 0/0		324	
Société Générale	462 50	— Obl. 3 0/0 1884 nouv.	1085	— 1894 2 1/2 0/0		38 50	
CHEMINS DE FER		Ouest	472 25	CRÉDIT FONCIER		— 3 ^e série 6 0/0	
Est-Algérien	—	— Obl. 3 0/0 nouv.	590	Communes 1879		80 75	
— Obl. 3 0/0	427	Ouest-Algérien	439	Fonciers 3 0/0 1879		— à lots	
		— Obl. 3 0/0 nouv.	—			Suez 5 0/0	
						— 3 0/0	

Etude de M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 4.

PURGE LÉGALE

Suivant exploit de M^e Mullon, huissier à Saumur, en date du vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré,

M. Jean Chevalier, propriétaire, demeurant à Coulon, commune d'Antoigné, agissant au nom et comme maire de ladite commune d'Antoigné, autorisé à cet effet par délibération du Conseil municipal de ladite commune en date du vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze, approuvée par M. le Préfet de Maine-et-Loire le vingt-cinq avril suivant,

Pour lequel domicile est élu à Saumur, rue Pavée, numéro 4, en l'étude de M^e HENRY LECOY, avoué près le Tribunal civil de Saumur,

A, pour parvenir à la purge des hypothèques légales qui, indépendamment de celles inscrites, pourraient grever la parcelle de jardin ci-après désignée,

Fait notifier à :

M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur,

L'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le sept août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, constatant :

Premièrement : Le dépôt fait aodit greffe de la copie dûment collationnée et enregistrée d'un contrat passé devant M^e Normand, notaire à Montreuil-Bellay, en présence de témoins, les vingt-deux et vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré et transcrit, contenant vente par :

M. René Gaschet, propriétaire, et Madame Joséphine Charbonneau, son épouse, de lui autorisée et assistée, demeurant ensemble à Rigny-sur-Vière, commune de Saint-Léger de Montbrun,

A la commune d'Antoigné, représentée par M. Chevalier, son maire sus-nommé, ce qui a été accepté par celui-ci es-qualités,

D'une parcelle de jardin, sise au bourg d'Antoigné, contenant environ un are soixante centiares, cadastrée sous le numéro 852, section A, joignant au levant et au midi la commune d'Antoigné, au couchant et au nord les vendeurs,

Moyennant le prix principal de mille francs, payable dans les termes indiqués audit contrat.

Deuxièmement : L'insertion d'un extrait dudit contrat au tableau à ce destiné, placé dans l'auditoire du Tribunal civil de Saumur, pour y rester affiché pendant tous les temps voulu par la loi.

Lui déclarant que ladite notification lui était faite, conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'il ait à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'il aviserait dans le délai de deux mois, et que faute par lui de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble ci-dessus désigné sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains de M. le Maire de la commune d'Antoigné, es-qualités, de toute hypothèque légale.

Cette notification contenait en outre déclaration à M. le Procureur de la République :

Premièrement : Que les anciens propriétaires de l'immeuble ci-dessus désigné sont, indépendamment des vendeurs sus-nommés :

1. Madame Joséphine Gaschet, et M. René Gaschet, son mari, père et mère du vendeur, décédés tous les deux à Antoigné, savoir : Madame Gaschet, le douze novembre mil huit cent soixante-deux, et M. Gaschet, le huit mars mil huit cent quatre-vingt-huit ;

2. M. Louis Gaschet, frère du vendeur, décédé à Antoigné le trois février mil huit cent soixante-quatre ;

3. M. René-François Elfray, cillataire majeur, cultivateur, demeurant à Antoigné ;

4. M. François Bernard, cultivateur et propriétaire, et Madame Joséphine Gaschet, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Martin-de-Sanzay.

Deuxièmement : Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale n'étant pas connus de M. le Maire d'Antoigné, ce dernier ferait publier ladite notification dans les formes prescrites par l'article 696 du Code de procédure civile, conformément

aux articles 2193 et 2194 du Code civil, et aux avis du conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept et huit mai mil huit cent douze.

En conséquence, sommation est faite à toutes personnes intéressées d'avoir à prendre, dans le délai de droit, sur la parcelle de jardin ci-dessus désignée et contre qui il appartiendra, toutes inscriptions d'hypothèque légale, et ce à peine de déchéance.

Saumur, le vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

LECOY.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Une jolie petite Maison de campagne

Avec jardin et caves

Située à Beaulieu, commune de Dampierre, sur la route de Fontevault et à 2 kilomètres de Saumur.

Pour plus de détails, voir les affiches ; et, pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Un CHIEN courant excellent

Quatre ans.

S'adresser au garde de M. le baron Le Pelletier, château de Salvart.

LA FRANCE COMPAGNIE D'ASSURANCES

Assurances contre l'incendie, la foudre, l'explosion du gaz et des appareils à vapeur.

Assurances sur la vie, assurances en cas de décès, assurances mixtes, assurances à terme fixe, rentes viagères.

Agent général à Saumur : M. L. VALLET, 13, rue de Nantilly.

E. MIGNON

Fers et Charbons — Saumur.

On demande de suite un jeune homme muni de bonnes références.

A VENDRE

Carriole anglaise

S'adresser 83, rue d'Orléans, chez M. E. THIFFOINE.

A LOUER

Maison confortable

Eau et Gaz

S'adresser rue Dailé, 15

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Conserves pour la Chasse, en Boîtes à ouverture facile

Galantines de volailles.	90 et 1 50	Crème foie gras truffée,	75, 1 10, 2 25
Confit d'oie, de dinde ou de canard.		Pâtés foie gras truffés,	95, 1 90 à 4 50
Poulet à la gelée.	1 90 à 4 90	Mauviettes au foie gras,	2 25 et 3 25
Tripes mode de Caen.	75, 1 20 et 2 25	Andouillettes truffées,	1 20
Tête de veau.	95, 1 50 et 2 90	Saucisses Rossini,	1 20
Conserves à réchaud (toutes les sortes)		SALMIS : Sarcelles, Alouettes, Mauviettes, etc.	

Fromages en boîtes : Pont-Lévêque, Camembert et Fin de siècle

Flacons de poches : Rhum, Cognac, Kirsch, Liqueurs.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.

Elle détruit les germes des maladies contagieuses.

Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.

Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

MAISON CRÉMIEUX

27, Rue d'Orléans, 27, SAUMUR

Vêtements complets sur mesure

Tissus dernière Nouveauté

à **35 FRANCS**

Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ÉTIQUETTES PARCHEMIN PR ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES PR FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4^e

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 —
Armagnac, 50 — 2.00 —